

Parking privé ?

Par **JPierre**, le **18/03/2015** à **17:09**

Bonjour

Mes recherches sur legifrance n'ayant rien donné ni celles avec un moteur de recherche , je m'adresse a vous pour savoir quelles sont les obligations, le cas échéant, pour un parking privé ?

Cas concrêt, une entreprise logée dans les locaux d'une ancienne superette affirme que le trottoir devant leur vitrine(beaucoup plus large à cet endroit) est son parking privé.
Or, il n'y a aucun marquage au sol ni même de panneau indiquant que c'est un parking privé.
De plus, c'est le fils du locataire qui y place ses voitures (bien contre le mur de la maison obstruant ainsi les sources de lumière naturelle dans notre cave)et non d'éventuels clients.

Merci

Par **gregor2**, le **18/03/2015** à **23:21**

Bonsoir,

Rappelons que nous sommes un site étudiant ; tout conseil donné ici ne saurait avoir la valeur de celui dispensé par un professionnel du droit et ne serait donné qu'a titre informel et de vague élément de réponse sans nous engager quant à sa pertinence ou son efficacité en justice, nous vous invitons donc à contacter un avocat.

Sachez que votre mairie, les maisons de la justice et du droit et d'autres organismes donnent accès gratuitement a des juristes et que le mécanisme d'aide juridictionnelle vous permet, suivant vos revenus, d'être remboursé de tout ou partie de vos frais de justice.
